



Carole Grandjean

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes

La Députée Carole GRANDJEAN se félicite des annonces pour la culture et le patrimoine à Nancy.

La Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, a annoncé, ce mercredi 25 novembre, les premiers projets qui bénéficieront des fonds du volet culture du plan de relance. Parmi eux : la cathédrale de Nancy et le Centre Chorégraphique de Nancy.

Il convient de rappeler que le plan de relance consacre 2 milliards d'euros à la culture, dont une part importante, près de 460 millions d'euros, sont territorialisables et directement gérés par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC). Ainsi, la cathédrale de Nancy va bénéficier d'1 million d'euros, au titre du Plan Cathédrale, tandis que le Centre Chorégraphique de Nancy (CCN) profitera d'1,9 million d'euros, au titre du fonds de transition écologique, ce qui lui permettra de financer des travaux de réhabilitation de ses locaux.

Carole GRANDJEAN souligne l'importance de ces mesures, dans une période où la culture subit la crise de plein fouet. Elle ajoute : « *En votant le plan de relance, nous souhaitons que les territoires bénéficient concrètement et directement des fonds de soutien. En France et à Nancy, la culture est la fondation de la cohésion sociale et un levier pour la relance. À travers cet appui au patrimoine culturel en Meurthe-et-Moselle, nous souhaitons reconnaître et valoriser le savoir-faire et l'excellence de nos régions et à nouveau, nous projeter vers l'avenir.* »

Pour la Députée, la cathédrale et le CCN, représentent deux marqueurs du rayonnement culturel de Nancy et de la Meurthe-et-Moselle. Vecteurs de lien social, ils constituent aussi un attrait touristique non négligeable dans le cadre de la relance.

Carole Grandjean salue les perspectives d'avenir pour la cathédrale de Nancy : « *Nous devons nous attacher à entretenir ce monument historique, pour offrir à tous les nancéiens et aux milliers de touristes visitant la Cité des Ducs chaque année, une expérience à la hauteur de l'édifice.* »

Concernant les fonds attribués au CCN, la Députée affirme qu'il est d'une importance capitale que tous les secteurs de notre économie s'inscrivent désormais dans une logique vertueuse et respectueuse de l'environnement. Elle accueille très positivement ces mesures qui remplissent un double objectif d'appui à la création et de soutien à la transition écologique.

Carole Grandjean conclut « *Cette crise est très difficile, pour tous les Français et pour tous les secteurs, mais elle aura eu le mérite de démontrer qu'on a su apporter des réponses immédiates à l'urgence pour nous projeter vers un avenir plus responsable.* »



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr